

COMMUNE D'ANGLADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Le 21 janvier 2021

Nombre de conseillers présents :

Etaient présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Karl Pommeraud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Etaient excusés : Jean-François Eyermann,

Etaient absents : 0

Procurations : Maud Auché vote pour Jean-François Eyermann,

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin,

Le **27 janvier**, à **19h15** en la **salle du conseil municipal**,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Fabien VERRAT, Maire**,

OBJET : Dénomination du nombre d'adjoint au Maire.

Vu : le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant : que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant : cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant : que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Fabien VERRAT. Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

15 voix pour :

0 abstentions :

0 voix contre :

- d'approuver la création de **4** postes d'adjoints au maire.



Pour extrait conforme,
ANGLADE, le 27 janvier 2021
Fabien VERRAT, le Maire,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.